

Participation dans le cadre du projet d'aménagement de la zone d'activité Les Couronnières 2

Une lecture, même en diagonale, de l'épais dossier du projet, m'amène à formuler quelques remarques car il me semble que des points pourtant essentiels n'aient pas été développés, voire carrément éludés.

Les infrastructures

Voilà désormais plus de 20 ans, nous avions œuvré conjointement avec les services de la DRT du conseil général de l'époque, à la définition du tracé consensuel d'un axe 2x2 voies Beaupréau Vallet Ancenis concernant le territoire de Liré sur un linéaire de 9 km.

Aujourd'hui les interférences négatives des « anti tout » et les balbutiements et atermoiements du conseil départemental quant à la mise en œuvre de cet axe, et des raccordements des voies afférentes, dont la perspective a néanmoins présidé à la création du parc d'activité intercommunal des Alliers, laissent à penser, qu'à l'image du second franchissement de la Loire à Ancenis, il ne voit le jour qu'à la saint Glinglin.

Partant, je trouve donc dommage que le dossier n'évoque ni le statut ni le traitement futur des voies communales bordant le terrain, et en particulier de la voie à l'est qui outre sa vocation actuelle, sera naturellement appelée à assurer une liaison primordiale entre la zone des Couronnières actuelle et son extension. Elle nécessiterait donc un aménagement ad ok en terme d'emprise et de structure.

La voie intérieure, en impasse, semble également sous-dimensionnée pour la desserte et le trafic, et les facilités d'entrée des poids-lourds sur les parcelles, pour la bonne quinzaine d'unités artisanales ou commerciales envisagées au PA9, à moins que la surlargeur de 3m, fermée en enrobé, bizarrement qualifiée de « voie verte » n'autorise les manœuvres des véhicules.

L'absence de réseau d'éclairage public est sûrement dommage dans le contexte actuel de vol et autres méfaits.

Le respect et la vocation du site

Eu égard aux atouts naturels du terrain, sa situation en promontoire avec vue très intéressante sur la coulée St Joseph, les coteaux, le vieux bourg, le Chêne, la vallée de la Loire, et sa longue « vitrine » sur l'axe le plus fréquenté d'Orée d'Anjou et plus, tant par un trafic local qu'une fréquentation exogène, il aurait été nécessaire d'afficher certaines ambitions au niveau des activités accueillies et du traitement des parcelles et des caractéristiques des constructions.

Afin d'aider les élus dans la gestion et la sanction des demandes des candidats, des prescriptions qui permettent d'imposer le respect du caractère du site, tout en le valorisant, devraient être traduites dans un règlement digne de ce nom, loin du règlement « bateau » du PLU en vigueur.

Il serait très dommage de ne pas vouer la partie nord, au moins, de l'assiette du projet à l'accueil d'activités en lien avec le tourisme, l'hébergement, la restauration etc, auxquelles elle semble particulièrement propice.

Pour information, le siège d'exploitation de la Filotière mentionné dans l'étude n'est plus en activité.

A Liré, Orée d'Anjou, le 05 mars 2024